**0. Ouverture**

Pierre Bertrand propose l'ouverture de l'assemblée.

Camille G. Grenon appuie.

**0.1 Présidium et secrétariat**

Camille G. Grenon propose Simon-Pierre Chevarie-Cossette au présidium et Firmin Havugimana au secrétariat.

Samuel Lesage appuie.

Adoptée à l'unanimité.

**0.2 Adoption et lecture de l'ordre du jour**

Blandine Parchemal propose l'ordre du jour tel qu'envoyé par courriel et affiché aujourd'hui.

François-Julien appuie.

Frédérik Fortin propose l'ajout du point 1 « Banque alimentaire » avant « Avis de motion»

Laurence Shank appuie.

Adoptée à l'unanimité.

**0.3 Adoption de procès-verbaux**

Camille G. Grenon propose l'adoption du procès-verbal du 2 octobre 2014.

Frédérik Fortin appuie.

Adoptée à l'unanimité

**0.4 Annonces**

1. **Banque alimentaire**

Frédérik Fortin propose d'accorder un temps de parole de 5 minutes à Simon L'Heureux.

Julien Labonté appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Frédérik Fortin propose que la Banque Alimentaire de l'UdeM soit affiliée à l'ADÉPUM et que l'ADÉPUM soit inscrite comme organisme bénéficiaire de Moisson Montréal.

Julien Labonté appuie.

Adoptée à l'unanimité.

**2. Avis de motion**

Blandine Parchemal dépose une proposition privilégiée :

« Que l’on suspende pour la durée de l’assemblée générale l’article 16 sur les avis de motion du code Véronneau;

Qu’il soit remplacé par les modalités suivantes:

« Un avis de motion ne peut être traité lors de son dépôt, mais lors de l’assemblée générale suivante. Il peut être déposé lors d’une assemblée générale, à tout moment de l’ordre du jour, ou hors instance, au moins cinq jours ouvrables avant l’assemblée générale. Un avis de motion doit être publicisé auprès de tous les membres et toutes les membres de l’association par le conseil exécutif ou par un comité dûment mandaté. L’ordre du jour de l’assemblée où l’avis de motion sera traité doit comporter un point spécifiquement à cet effet, point qui ne portera que sur l’avis de motion. Au moment de traiter l’avis de motion, la personne qui l’a déposé devient le ou la proposeur.e. Un appui est nécessaire. Il est possible d’amender un avis de motion, si un minimum des deux tiers de l’assemblée est en faveur de la proposition. Pour être adoptée, la proposition principale requiert aussi les deux tiers des votes ».

Karine Fradet appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Samuel Montplaisir propose de traiter de l'avis de motion suivant :

« Augmenter le montant des cotisations dans la charte de 2,50$ par étudiant-e-s qui iront directement à la case budgétaire *Service de gardiennage*. Que les surplus annuels accumulés potentiels soient reportés dans cette même case l’année suivante jusqu'à concurrence de 4000$ »

Julien Labonté appuie.

Adoptée à l'unanimité.

Aude Malkoun-Henrion dépose l’avis de motion suivant afin qu’il soit traîté lors que la prochaine assemblée générale :

* 1. Une somme de 1350,00$ est allouée annuellement à la Société philosophique *Ithaque* pour son financement
  2. Cette somme représente un montant de 2,50$ prélevé sur la cotisation de chaque étudiant, la fixité du montant n'ayant pour but que l'efficacité comptable

**3. Élection postes d'externe et d’affaires académiques**

Blandine Parchemal propose une période de 5 minutes de présentation et 5 minutes de de questions.

Julien Labonté appuie.

Frédérik Fortin est élu au poste d'externe.

Karine Fradet propose une plénière de 5 minutes pour discuter des candidatures au poste d'affaires académiques.

Thierry Gendron-Dugré appuie

Adoptée à l'unanimité.

Laurence Shank propose la fermeture de la plénière.

Julien Labonté appuie.

Adoptée à l'unanimité.

François-Julien Rémy est élu au poste d'affaires académiques.

**4. Budget**

Karine Fradet propose le constat du quorum.

30 personnes.

L'assemblée générale est levée.

**5. Critères pour projets étudiants**

**6. Grève/Plan d'action**

**7. Affaires académiques**

**8. Varia**

**9. Fermeture**